

# La Boussac en BREF

BULLETIN MUNICIPAL



*Bonnes Vacances*

<span style="color: blue;">■</span>	Le mot du maire	3
<span style="color: orange;">■</span>	La vie municipale (délibérations du conseil municipal)	4
<span style="color: gray;">■</span>	L'urbanisme	14
<span style="color: magenta;">■</span>	La vie communale	16
<span style="color: cyan;">■</span>	L'état civil	22
<span style="color: green;">■</span>	La vie associative	22
<span style="color: magenta;">■</span>	La médiathèque	31
<span style="color: magenta;">■</span>	La Communauté de Communes	32
<span style="color: lightblue;">■</span>	SAGE	33
<span style="color: darkblue;">■</span>	Informations pratiques	34
<span style="color: orange;">■</span>	Agenda	36



### Mairie de LA BOUSSAC

13, rue du Mont-Saint-Michel

35120 LA BOUSSAC

Tél. 02 99 80 01 23

Email. : [secretariat@laboussac.fr](mailto:secretariat@laboussac.fr)

Site internet : [www.laboussac.fr](http://www.laboussac.fr)

### Horaires d'ouverture du secrétariat :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

Le mercredi 14h00 à 16h30

DELEGATIONS		PERMANENCES
Le Maire	Christine FAUVEL	
1 <sup>er</sup> adjointe	Annie DELÉPINE	Jeudi de 10h30 à 12h sur rendez-vous
2 <sup>ème</sup> adjoint	David VIGOUR	Mercredi de 14h à 15h sur rendez-vous
3 <sup>ème</sup> adjointe	Marie-France SEVESTRE	Mardi de 10h30 à 12h
4 <sup>ème</sup> adjoint	Jean-Luc OLLIVIER	Vendredi de 11h à 12h

### Responsable de la publication

M<sup>me</sup> Christine FAUVEL - Maire

### Comité de rédaction

M<sup>me</sup> Annie DELÉPINE

M. Rodolphe DION

M<sup>me</sup> Aurore GEDOUIN

M<sup>me</sup> Fanny LEMENANT

M<sup>me</sup> Nadège RICHEUX

M<sup>me</sup> Marie France SEVESTRE

M. David VIGOUR

### Mise en page et impression

Imprimerie Doloise

### Crédits photos

La mairie - Les associations

### Tirages

650 exemplaires



Ce début d'année 2022 a été marqué par le conflit en UKRAINE qui nous fait revivre les horreurs de la guerre et ravive chez nos aînés de pénibles souvenirs. La solidarité s'est une nouvelle fois mise en place naturellement comme pendant ces deux dernières années COVID, ce que nous apprécions et encourageons.

Notre collectivité a enfin retrouvé une vie « normale ». Toutes les activités associatives et les manifestations ont repris : le Club des Aînés, la danse en ligne... et même Brin de Causette. Nous pouvons enfin nous projeter. Des festivités qui ont été suspendues, parfois pendant 2 années de suite, peuvent à nouveau être programmées : l'accueil des bébés de l'année, la fête de l'école, le voyage en Belgique, le feu d'artifice, la kermesse de Landal, la fête des classes ..... et bien d'autres. Les élus, les agents, les associations s'investissent tous avec plaisir. La participation de chacun pour pérenniser ces manifestations est appréciée ce que nous avons pu constater lors du marché de Noël. Notre marché hebdomadaire compte également sur vous. Un nouveau marchand de galettes est venu nous rejoindre en début d'année pour le plaisir de tous. Qualité de vie et Dynamisme : deux objectifs à conserver et à faire perdurer.

De nouvelles constructions (lotissement du Grand Plantis ; Rue de la Gare ; Rue du Mont Saint Michel) sortent de terre ce qui démontre bien l'attrait de notre commune et nous conforte pour l'avenir. Nous devons donc, tous ensemble, nous donner les moyens de réaliser nos projets économiques et de santé.

La réalisation de chemins piétonniers pour faciliter la circulation et la sécurité au sein de l'agglomération, l'acquisition de matériel (tracteur tondeuse, remorque avec dispositif d'arrosage) et enfin l'aménagement de la rue

des Lavandières que vous découvrirez dans ce bulletin sont les principales réalisations de ce début d'année.

Parmi les dossiers en cours, nous avons toujours la révision du PLU qui a débuté en septembre 2021 et à laquelle toute la population est invitée à participer. Un registre en mairie, le site internet de la commune sont toujours à votre disposition pour nous faire part de vos remarques. Une réunion publique sera organisée avant la fin de l'année. J'en profite pour rappeler que les terrains constructibles situés dans les villages du Gruer et du Chesnay ne le seront plus dans le prochain PLU. Par conséquent les projets de construction dans ces périmètres devront être déposés avant la fin de l'année pour pouvoir être concrétisés.

Le projet d'aménagement d'une aire de covotage et de jeux, envisagé sur la parcelle face au cimetière, va se réaliser. Le bornage est en cours et la maîtrise d'œuvre des futurs travaux a été confiée à la société TECAM.

Une étude de faisabilité a également été diligentée par Emeraude Habitation pour étudier la création de logements locatifs dans le bâtiment de l'ancienne mairie.

En campagne, le fauchage des accotements est en cours. Des travaux de curage et la réfection de certaines portions de chaussée vont être réalisés prochainement. Nous nous efforçons toujours d'être présents sur tout le territoire de la commune afin que votre cadre de vie soit agréable.

Afin de mener à bien tous ces travaux nous venons de recruter un nouvel agent : M. David THIEULANT. Celui-ci va remplacer M. Raymond COUAPEL qui fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er août après 20 années passées au sein de la commune.

Enfin, La Boussac ainsi que les 18 autres communes de l'intercommunalité se sont dotées d'une nouvelle application « Intra Muros ». Cette application remplace désormais « Panneau Pocket » pour vous permettre d'être informé en temps réel des actualités de la commune, de celles des autres communes mais aussi de l'intercommunalité.

**BELLES VACANCES A TOUS ET RENDEZ-VOUS LE 16 JUILLET POUR LE FEU D'ARTIFICE.**

Le Maire,

**Christine FAUVEL**

# CONSEIL MUNICIPAL

**Séance conseil municipal  
8 décembre 2021**

**Présents :** Mme FAUVEL Christine, Mme DELÉPINE Annie, M. VIGOUR David, Mme SEVESTRE Marie-France, M. OLLIVIER Jean-Luc, Mme COLLET Mireille, M. LOIZEAU Cyrille, Mme RICHEUX Nadège, Mme LEMENANT Fanny, M. NOËL David et M. CHAPDELAINÉ Jérôme.

**Absent ayant donné procuration :** Mme GÉDOUIN-ERARD Aurore a donné procuration à M. NOËL David.

**Absents excusés :** Mme CHERIAUX Catherine, M. DION Rodolphe et M. RABOURT Jean-Luc.

## **Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la création de cheminements piétons au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

Madame le Maire rappelle le projet de création de deux chemins piétons, l'un entre le nouveau lotissement « Le Grand Plantis » (rue des Lilas) et la rue de Fougères et le deuxième entre le chemin du Vieux Presbytère et la rue de la Gare.

Le montant global des travaux s'élève à 21 125 € HT.

Afin de pouvoir mettre ces travaux en œuvre, Madame le Maire propose le dépôt d'une demande d'aide financière au titre de la DETR au taux de 40 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'opération de création de ces deux chemins piétons et les modalités de financement.

## **Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la création d'une aire de jeux pour enfants au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

Madame le Maire rappelle le projet de création d'une aire de jeux pour enfants située en continuité du plateau multisports rue de Fougères en face de l'école publique. Le montant global des travaux s'élève à 30 463,10 € HT.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal de demander une subvention au titre de la DETR au taux de 35%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'opération de création d'une aire de jeux pour enfants et les modalités de financement.

## **Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'installation de deux citernes incendie souples au titre de**

## **la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)**

Madame le Maire rappelle le projet d'installation de deux citernes incendie souples situées au village Le Gruer et à La Hublainais pour une contenance de 60 m<sup>3</sup> chacune.

Le montant global du projet s'élève à 21 856,46 € HT.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal de demander une subvention au titre de la DETR au taux de 40%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'opération d'installation de deux citernes incendie souples et les modalités de financement.

## **Déclaration d'intention d'aliéner : 1 rue du Mont Saint-Michel**

Maître Hervé LUGAND, notaire à Dinard, a fait parvenir en mairie une demande de Déclaration d'Intention d'Aliéner pour la vente d'un bien situé 1 rue du Mont Saint-Michel et se caractérise notamment par le fait que cet immeuble était, entre autres, l'ancien bar de la commune. Madame le Maire propose donc au conseil municipal de renoncer à exercer le Droit de Prémption Urbain communal sur le bien précité.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 voix contre (M. CHAPDELAINÉ Jérôme), renonce à exercer son Droit de Prémption Urbain communal sur l'immeuble susvisé.

## **Lotissement « Le Grand Plantis » - Vente du lot n°18**

Acceptation unanime de la vente suivante :

Numéro du Lot	18
Surface	308 m <sup>2</sup>
Prix du lot	16 940 €
Acquéreurs	Monsieur Grégory MORIN 35120 LA BOUSSAC

## **Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le budget primitif 2022**

Dans l'attente du vote du prochain budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

## **Tarifs 2022 de la location de la salle des fêtes communale**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs 2022 de la salle des fêtes (Cf. page 34)

### Tarifs 2022 des concessions du cimetière communal

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs 2022 du cimetière :

- Concession trentenaire 2 m<sup>2</sup> : 200 € ou 4 m<sup>2</sup> : 400 €
- Concession cinquantenaire 2 m<sup>2</sup> : 350 € ou 4 m<sup>2</sup> : 700 €
- Cave urne 15 ans : 250 € ou 30 ans : 400 €

### Tarifs 2022 des droits de place

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tarif forfaitaire par jour de présence et par redevable de 3,50 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### École publique : subventions 2022 des dépenses scolaires

Après avoir entendu l'exposé de Madame DELÉPINE Annie, adjointe en charge des affaires scolaires, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité les participations suivantes pour l'année 2022 :

- Fournitures scolaires : 49 € par élève
- Subvention transports scolaires : 22 € par élève
- Subvention sorties scolaires 2022 : 20 € par élève

Il est précisé qu'il s'agit de crédits annuels qui s'annuleront s'ils n'ont pas été utilisés le 31 décembre 2022.

### Attribution exceptionnelle subvention - comité des fêtes de La Boussac

Madame SEVESTRE Marie-France et Monsieur LOIZEAU Cyrille, membres du Comité des fêtes, sortent de la salle des séances et ne prennent pas part au vote.

Madame le Maire indique qu'une nouvelle association « Comité des Fêtes de La Boussac » a été créée en date du 6 novembre 2021 sous la présidence de Madame SEVESTRE Marie-France. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

### Contrat d'assurance statutaire groupe - avenant contrat groupe

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune de La Boussac a, par délibération n° 2019-53 du 14 octobre 2019, adhéré au contrat d'assurance des risques statutaires négocié par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, au taux de 5,20 %.

Au regard de l'augmentation générale de la sinistralité et notamment de la gravité des arrêts, le taux sera augmenté au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et passera à 5,72 %.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'avenant au contrat

### Lignes directrices de gestion RH - information au conseil municipal

L'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG). Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de gestion des ressources humaines sont définies par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019. Le dossier des lignes directrices de gestion RH a été présenté en comité technique départemental du CDG 35 en date du 25 octobre 2021. Un arrêté portant détermination des lignes directrices de gestion RH a été pris par Madame le Maire en date du 26 octobre 2021.

Le Conseil Municipal prend à l'unanimité, acte de ces lignes directrices de gestion RH.

### Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions concernant les remboursements de frais de déplacement des agents.

### Rapport annuel prix et qualité du service public - prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés 2020

Le Conseil Municipal prend, à l'unanimité, acte de la transmission du rapport annuel 2020 de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel.

### Séance conseil municipal 26 janvier 2022

**Présents :** Mme FAUVEL Christine, Mme DELÉPINE Annie, M. VIGOUR David, M. OLLIVIER Jean-Luc, Mme COLLET Mireille, M. LOIZEAU Cyrille, M. RABOURT Jean-Luc, Mme RICHEUX Nadège, Mme LEMENANT Fanny et M. CHAPDELAINÉ Jérôme.

**Absents ayant donné procuration :** Mme SEVESTRE Marie-France a donné procuration à Mme DELÉPINE Annie et Mme GÉDOUIN-ERARD Aurore a donné procuration à Mme LEMENANT Fanny.

**Absents excusés :** M. DION Rodolphe et M. NOËL David.

### Conseil municipal : modification du tableau du conseil municipal suite à démissions

Madame le Maire indique que suite à la démission en date du 22 décembre 2021 de Madame Catherine CHÉRIAUX, conseillère municipale, le poste ainsi devenu vacant

doit être pourvu par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de cette liste.

Monsieur LEVALLOIS Laurent et Madame GEDOUIN Jeanine, suivants sur la liste « La Boussac unis pour avancer » ont fait connaître leur souhait de ne pas intégrer le Conseil Municipal.

Madame le Maire indique qu'il n'y a plus de candidat suivant sur la liste et donc que le siège restera vacant.

Le Conseil Municipal prend acte de la démission des conseillers municipaux nommés ci-dessus et du nouveau tableau qui en découle.

### **Élection d'un représentant du conseil municipal au conseil d'administration du C.C.A.S..**

Madame le Maire rappelle que la délibération du 8 juin 2020 a fixé le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. à sept membres.

Au vu de la démission de Madame CHÉRIAUX Catherine, membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S., il convient de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare Mesdames DELÉPINE Annie, SEVESTRE Marie-France, COLLET Mireille, GÉDOUIN-ERARD Aurore, RICHEUX Nadège et Messieurs DION Rodolphe et LOIZEAU Cyrille, élus au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de La Boussac.

### **Personnel communal : temps de travail - Révision ARTT**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la modification du protocole d'accord sur l'ARTT à compter du 1er janvier 2022.

### **Personnel communal : participation à la protection sociale complémentaire - labellisation**

Madame le Maire indique que l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, prévoit le principe de participation obligatoire des employeurs territoriaux au financement des garanties de la PSC (santé et prévoyance) de leurs agents publics quel que soit leur statut.

La participation obligatoire au financement de la prévoyance entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et la participation obligatoire au financement de la complémentaire santé entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Mme le Maire souhaite anticiper cette obligation et notamment le financement de la prévoyance à tous les agents publics de la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de participer au financement des contrats et règlements labellisés de prévoyance auxquels les agents choisissent de souscrire à hauteur de 15 € par mois et par agent, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **Personnel communal : autorisation d'absence pour événements de la vie courante**

Les personnels des collectivités locales peuvent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence. Dans certains domaines (par exemple : droit syndical, mandat électif, droit à la formation,) les autorisations spéciales d'absences sont réglementées. Ces dernières n'ont pas à faire l'objet d'une délibération. Cependant et notamment pour les événements familiaux, des autorisations spéciales d'absences non réglementées peuvent être mises en place au sein des collectivités territoriales. Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les motifs, la durée et les modalités d'octroi de ces autorisations spéciales d'absence.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les autorisations spéciales d'absence accordées aux agents à l'occasion d'événements familiaux ou exceptionnels.

### **Indemnité de gardiennage 2022 - Eglise**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, alloue à la Paroisse Saint Samson de Dol & Saint-Michel de la Baie une indemnité de gardiennage de 370,30 € pour l'année 2022.

### **Questions diverses**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un représentant suppléant au sein du Syndicat des Bassins Côtiers en remplacement de Madame CHÉRIAUX Catherine, conseillère municipale démissionnaire. Monsieur CHAPDELAIN Jérôme se porte candidat à cette fonction. Le Conseil Municipal valide cette nomination.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un référent bocage en remplacement de Madame CHÉRIAUX Catherine, conseillère municipale démissionnaire. Monsieur VIGOUR David se porte candidat à cette fonction. Le Conseil Municipal valide cette nomination.

## **Séance conseil municipal 3 mars 2022**

**Présents :** Mme FAUVEL Christine, Mme DELÉPINE Annie, M. VIGOUR David, Mme SEVESTRE Marie-France, M. OLLIVIER Jean-Luc, Mme COLLET Mireille, M. LOIZEAU Cyrille, M. RABOURT Jean-Luc, Mme GÉDOUIN-ERARD Aurore, Mme RICHEUX Nadège, Mme LEMENANT

Fanny, M. NOËL David et M. CHAPDELAINÉ Jérôme.

**Absent excusé :** M. DION Rodolphe.

### **Transfert de la compétence éclairage public (travaux et maintenance) au SDE35.**

Monsieur Sébastien POTTIER, Responsable du pôle éclairage public du SDE35, présente au Conseil Municipal les modalités de transfert de la compétence éclairage public au profit du SDE35.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Transférer au SDE35 la compétence optionnelle Eclairage à compter du 1er juillet 2022.
- Inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal.
- Autoriser la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence Eclairage au SDE35.
- Autoriser Madame le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

### **Approbation des comptes de gestion 2021**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2021 dressés par le comptable public.

### **Approbation du compte administratif du budget communal 2021**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur David VIGOUR, 2ème adjoint, adopte à l'unanimité le compte administratif de la commune qui fait ressortir les résultats suivants :

<b>Fonctionnement :</b>	
Dépenses :	694 616,72 €
Recettes :	949 429,92 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement : 254 813,20 €</b>	

<b>Investissement :</b>	
Dépenses :	354 704,42 €
Recettes :	420 106,09 €
<b>Soit un excédent d'investissement : 65 401,67 €</b>	
<b>Résultat global : 320 214,87 €</b>	

### **Approbation du compte administratif du budget annexe - lotissement du Grand Plantis 2021**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur David VIGOUR, 2ème adjoint, adopte à l'unanimité le compte administratif du lotissement qui fait ressortir les résultats suivants :

<b>Fonctionnement :</b>	
Dépenses :	44 529,83 €
Recettes :	92 455,64 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement : 47 925,81 €</b>	

<b>Investissement :</b>	
Dépenses :	27 248,90 €
Recettes :	0 €
<b>Soit un déficit d'investissement : 27 248,90 €</b>	
<b>Résultat global : 20 676,91 €</b>	

### **Aménagement de la rue des lavandières - Attribution des marchés**

Madame le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 17 janvier 2022 pour une remise des offres le 11 février 2022 à 17h30.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les marchés aux prestataires suivants :

Lot 1	Terrassement - Voirie - Assainissement EP
Entreprise	Potin TP, sise : 11 rue Villouët - 35120 BAGUER PICAN
Montant	132 000,00 € HT soit 158 400,00 € TTC

Lot 2	Espaces verts
Entreprise	IDVERDE, sise : 8, avenue du Chêne vert - 35650 LE RHEU
Montant	9 167,53 € HT soit 11 001,04 € TTC

### **Contrat d'objectifs des bâtiments : Lancement d'une étude de faisabilité et d'un diagnostic du projet de rénovation de l'ancienne mairie**

Madame le Maire rappelle qu'un contrat d'objectifs des bâtiments communaux est en cours de réalisation sur la commune avec le cabinet Verlainé.

Une réunion de commission a eu lieu le mercredi 23 février 2022 en présence du cabinet Verlainé ainsi que l'Office Public de l'Habitat Emeraude Habitation.

Ce dernier, afin de pouvoir se projeter, demande à la collectivité de lancer une étude de faisabilité et un diagnostic du bâtiment dans sa globalité. L'OPH précise que ces études seront financées à hauteur d'un tiers du montant de ces dernières.

Madame le Maire demande donc l'avis du Conseil Municipal concernant le lancement de ces études et la faisabilité de ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de continuer l'étude du projet de rénovation de l'ancienne mairie et approuve le lancement d'une étude de faisabilité et d'un diagnostic du bâtiment avec une prise en charge financière à hauteur des deux tiers.

### **Modification des commissions communales**

Consécutivement à la démission de Madame Catherine CHÉRIAUX, conseillère municipale, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

la nouvelle composition des commissions communales comme suit :

**PLU - URBANISME** : intégration de Madame Annie DELÉPINE.

**FINANCES** : intégration de Madame Marie-France SEVESTRE.

**Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la réfection de la toiture du préau de l'école publique au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)**

Madame le Maire rappelle le projet de rénovation d'un préau à l'école publique. En effet ce préau, devenu vétuste au niveau de sa couverture, abrite le local technique et la chaufferie de l'école publique.

Un devis auprès de l'entreprise Noël Couverture a été demandé et le montant global de ce projet s'élève à 10 147,70 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'opération de rénovation du préau de l'école publique et sollicite une subvention au titre de la DSIL au taux de 70 %

**Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la création d'une aire de covoiturage et d'une voie douce au titre de la DSIL**

Madame le Maire rappelle le projet de création d'une aire de covoiturage et d'une voie douce situées rue du Mont Saint-Michel. Une estimation financière a été réalisée par le cabinet TECAM et le montant global de ce projet s'élève à 326 600,00 € HT.

Afin de pouvoir mettre ces travaux en œuvre, Madame le Maire propose le dépôt de deux demandes d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DSIL et du Département dans le cadre du Contrat de Territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'opération de création d'une aire de covoiturage et d'une voie douce et approuve le plan de financement prévisionnel.

**Personnel communal : modification du temps de travail hebdomadaire – agent d'entretien et agent territorial spécialisé dans les écoles maternelles**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de deux emplois afin de réaliser des tâches supplémentaires de nettoyage et de désinfection des salles de classe et plus globalement des locaux de l'école publique au vu des restrictions sanitaires en vigueur.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification du temps de travail de ces deux emplois.

**Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) – SAS Agri Baie – Avis du conseil municipal**

Madame le Maire précise qu'une consultation du public est ouverte depuis le 14 février 2022 jusqu'au 14 mars 2022 inclus, sur la demande présentée par la SAS AGRI BAIE, en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à l'augmentation des capacités de traitement de l'unité de méthanisation agricole située au lieu-dit « L'Aiguillière » sur la commune de BAGUER PICAN.

Madame le Maire rappelle qu'un avis avait déjà été formulé par le Conseil Municipal en date du 1er juin 2021 indiquant les prescriptions suivantes :

- Les véhicules afférents au projet auront l'obligation d'accéder à la VC n°13 par la route départementale n° 576 au niveau du lieu-dit « Le Haut des Tertres » et non depuis la VC au Sud.
- Il devra être prévu la création de 25 mètres d'une voie de croisement sur la VC n°13.
- Il devra être procédé à un aménagement du carrefour situé à la sortie de l'exploitation agricole soit par la création d'une voie de bifurcation, soit par l'aménagement d'une bretelle.
- Il devra également être procédé à la création d'un évasement du carrefour situé sur la VC n°13.
- Un constat d'huissier sera réalisé après les travaux.
- Toutes les prescriptions énoncées ci-dessus devront se réaliser en concertation permanente avec la municipalité.
- Tous les travaux et installations susvisés devront être supportés financièrement par le porteur du projet, à savoir la SAS AGRI BAIE représentée par Monsieur BLANCHET Nicolas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet le même avis que celui formulé le 1<sup>er</sup> juin 2021.

**Séance conseil municipal  
7 avril 2022**

**Présents** : Mme FAUVEL Christine, Mme DELÉPINE Annie, M. VIGOUR David, Mme SEVESTRE Marie-France, M. OLLIVIER Jean-Luc, Mme COLLET Mireille, M. DION Rodolphe, M. LOIZEAU Cyrille, M. RABOURT Jean-Luc, Mme RICHEUX Nadège, Mme LEMENANT Fanny, M. NOËL David et M. CHAPDELAINÉ Jérôme.

**Absente excusée** : Mme GÉDOUIN-ERARD Aurore.

## Affectation des résultats du budget communal 2021

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter un montant de **240 000 €** à l'article 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2022 Commune.

## Vote des taux d'imposition - Taxes locales 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les maintenir à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **36,98 %**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **46,43 %**

## Approbation du budget primitif 2022 - Budget communal

Conformément aux articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique, Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état 2021 des indemnités perçues par les élus. Cet état doit être présenté préalablement au vote du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2022 de la commune tel que présenté :

Section de fonctionnement : **938 000 €**

Section d'investissement : **1 089 100 €**

## Approbation du budget primitif 2022 - Budget annexe lotissement

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif du lotissement qui s'équilibre en dépenses et recettes à **94 248,90 €** pour la section de fonctionnement et à **264 925,81 €** pour la section d'investissement.

## Acquisition micro tracteur tondeuse avec broyeur

Monsieur Jean-Luc OLLIVIER, 4ème adjoint en charge de la voirie, soumet à l'assemblée les devis des entreprises sollicitées concernant l'achat d'un micro tracteur tondeuse devenu nécessaire à l'entretien des espaces verts de la commune en remplacement de l'existant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir auprès de l'entreprise MPS à Dinan/Quévert au prix de 24 624,86 € TTC un micro tracteur tondeuse Iseki 3 cylindres 24cv.

## Acquisition remorque et tonne à eau

Monsieur Jean-Luc OLLIVIER, 4ème adjoint en charge de la voirie, soumet à l'assemblée les devis des entreprises sollicitées concernant l'achat d'une remorque et d'une tonne à eau

devenues nécessaires à l'entretien des espaces verts de la commune en remplacement de l'existant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir auprès de l'entreprise Brico Pro à Pleine-Fougères au prix de 4 384,76 € TTC une remorque avec un groupe d'arrosage.

## Acquisition d'un bien immobilier - Terrain aire de covoiturage et jeux - rue du Mont Saint-Michel

Madame le Maire rappelle que la parcelle cadastrée AB n°118 d'une superficie totale de 13 027 m<sup>2</sup>, et située entre la rue du Mont Saint-Michel et la rue de Fougères, est ciblée par le PLU en vigueur en zone 1AUS (zone d'extension d'équipements publics à court terme).

Dans le cadre du projet de l'aménagement d'une aire de covoiturage et de jeux et compte tenu des caractéristiques de cette parcelle, Madame le Maire propose d'acquérir ce terrain.

La propriétaire actuelle du terrain ne souhaite vendre qu'une partie de ce terrain pour une superficie de 5 000 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Acquérir environ 5 000 m<sup>2</sup> de la parcelle AB 118, appartenant à Madame Gabrielle PICAULT domiciliée à RENNES, pour la somme de 15 000 €.
- Donner pouvoir à Madame le Maire pour signer tous documents concernant cette transaction qui sera passée en l'étude de Maître SECHE, notaire à Dol de Bretagne.
- Prendre en charge les frais de notaire et les frais de géomètre.

## Mise en place du dispositif « Argent de poche »

Madame Annie DELÉPINE, 1ère adjointe en charge des affaires scolaires et sociales, expose aux membres du Conseil Municipal que le dispositif « Argent de Poche » existe au plan national. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de petits chantiers/missions sur le territoire communal pendant les congés scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés par virement bancaire ou par numéraire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en place ce dispositif et fixe le tarif à 15 € par mission de 3h30.

## Personnel communal : débat sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire

Madame le Maire rappelle que la commune de La Boussac compte 14 agents. Il a été mis en place, depuis le 1er janvier 2022, une participation de l'employeur à la prévoyance des agents de la

collectivité. Il a été fait le choix d'une participation à hauteur de 15 € par mois et par agent pour un contrat individuel labellisé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du lancement des négociations et du travail engagés par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine sur la question de la protection sociale complémentaire.

### Lotissement communal « le Grand Plantis » La Boussac - Vente de lots

Acceptation unanime des ventes suivantes :

Numéro du Lot	10
Surface	452 m <sup>2</sup>
Prix du lot	24 860 €
Acquéreurs	M. LERDA Laurent et M <sup>me</sup> LERDA Feriale 35530 SERVON SUR VILAINE

Numéro du Lot	14
Surface	536 m <sup>2</sup>
Prix du lot	29 480 €
Acquéreurs	M. VERDIER Maëvin et M <sup>me</sup> GALLAND Océane 35120 HIREL

Numéro du Lot	16
Surface	659 m <sup>2</sup>
Prix du lot	36 245 €
Acquéreurs	M. DAGUENEL Yannick et M <sup>me</sup> FORESTIER Laura 35400 SAINT-MALO

Les compromis de vente ainsi que les actes de vente seront signés en l'étude de Maître BORDIER, Notaire à Dol-De-Bretagne.

### Séance conseil municipal 19 mai 2022

**Présents :** Mme FAUVEL Christine, Mme DELÉPINE Annie, M. VIGOUR David, Mme SEVESTRE Marie-France, M. OLLIVIER Jean-Luc, M. LOIZEAU Cyrille, M. RABOURT Jean-Luc, Mme RICHEUX Nadège, Mme LEMENANT Fanny, M. NOËL David et M. CHAPDELAINÉ Jérôme.

**Absent ayant donné procuration :** Mme COLLET Mireille a donné procuration à M. OLLIVIER Jean-Luc.

**Absents excusés :** M. DION Rodolphe et Mme GÉDOUIN-ERARD Aurore.

### Attribution subventions aux associations 2022

Après examen par la commission des finances du 10 mai 2022, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les subventions suivantes :

Associations communales	Subventions
ACCA	600 €
Club de l'Amitié	810 €
Anciens Combattants, Veuves et Citoyens de la Paix	500 €

Amicale Laïque	500 €
Amicale Laïque jouets de Noël	4 €/élève
Liens d'Amitiés La Boussac-Lede/Oordegem	500 €
J'ai Deux Notes à vous Dire	280 €
Théâtre de la Baie	280 €
Comice agricole du canton de Pleine Fougères	480 €
Comité des Fêtes de La Boussac	1300 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 250 €</b>
<b>CCAS</b>	<b>5 000 €</b>

Un crédit de 32 € est également voté pour chaque élève de LA BOUSSAC participant à des séjours linguistiques ou d'études organisés par les établissements secondaires qu'ils fréquentent en 2022.

### Attribution du marché de voirie 2022

Sur proposition de Monsieur OLLIVIER Jean-Luc, 4ème adjoint en charge des travaux, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité :

- l'attribution des travaux d'enrobés à chaud des voies communales à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 28 489,10 € TTC.
- l'attribution des travaux de curage des fossés des voies communales à la SARL HEUZE-PORCHER pour un coût de 12 333,60 € TTC.
- l'attribution des travaux de busage du fossé rue du Mont Saint Michel à la SARL HEUZE-PORCHER pour un montant de 7 854,60 € TTC.

### Approbation avant-projet et nomination maîtrise d'œuvre - aire de covoiturage et aire de jeux

Mme le Maire rappelle qu'un projet d'aménagement d'une aire de covoiturage et de jeux est envisagé sur la parcelle cadastré AB n° 118 entre la rue du Mont Saint-Michel et la rue de Fougères. Ce terrain est en cours de bornage auprès de la société EGUIMOS et l'étude de Maître SECHE a été mandatée pour préparer l'acte de vente.

En parallèle, une étude de faisabilité a été confiée à la société TECAM afin de réaliser l'avant-projet définitif du projet ainsi que son estimation financière.

Madame le Maire présente donc la nouvelle esquisse comportant toutes les modifications précitées ainsi que le coût estimatif de l'avant-projet estimé à 413 800 € HT.

A la suite de cet avant-projet définitif, il convient de procéder à la nomination d'un cabinet pour la maîtrise d'œuvre du projet.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'avant-projet et choisit le cabinet TECAM pour la maîtrise d'œuvre des travaux pour un coût de 15 250 € HT.

**Transfert des baux de la caisse des écoles vers la commune**

Madame Le Maire rappelle qu'il a été décidé de mettre en sommeil la Caisse des Ecoles de La Boussac et d'approuver le transfert des terrains lui appartenant ainsi que les charges budgétaires sur le budget communal à compter du 1er janvier 2022.

Il convient aujourd'hui de procéder à l'établissement de nouveaux baux entre la commune de La Boussac et les deux locataires des terrains agricoles.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert de ces baux.

**Convention de rattachement d'ouvrages de gaz entre la commune et GRDF**

Un projet d'unité de production de biométhane se développe sur la commune de Bagger-Pican et souhaite injecter le biométhane ainsi produit dans le réseau de distribution de gaz naturel. La commune de La Boussac se situe sur le tracé envisagé pour les travaux et ne dispose pas d'un service public de distribution de gaz sur son territoire.

Le réseau de distribution le plus proche permettant l'injection de biométhane est situé sur la commune de Bagger-Pican et a été concédé à GRDF par un traité de concession signé le 1er juillet 1998.

La convention a donc pour objet de formaliser l'accord entre les parties quant à la construction et au statut des ouvrages implantés sur la commune de La Boussac. Elle définit les conditions de rattachement des ouvrages de raccordement de l'unité d'injection de biométhane située sur la commune de La Boussac au réseau de distribution publique de gaz naturel de la commune de Bagger-Pican. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention.

**Personnel communal : modification du tableau des emplois et des effectifs**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un emploi d'adjoint technique principal 1ère classe afin de permettre l'avancement à ce grade de l'agent concerné et supprime le grade antérieur d'adjoint technique principal 2ème classe.

**Personnel communal : création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création d'un emploi non permanent compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité aux services techniques, à compter du 1er juin 2022.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur de l'entretien des espaces verts, des bâtiments et de la voirie et assurer l'entretien courant des matériels utilisés.

**Personnel communal : journée de solidarité**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, à titre de régularisation, les modalités de mise en place de la journée de solidarité au sein des services communaux.

**Personnel communal : avantage en nature**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les modalités d'attribution de l'avantage en nature repas au personnel communal.

**Personnel communal : modalités d'octroi de cadeaux au personnel pour départ à la retraite**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau aux agents titulaires et non titulaires partant à la retraite. L'idée générale est de pouvoir remercier l'agent partant pour tous les services rendus à la collectivité durant sa présence au sein de la commune.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le principe d'un cadeau offert aux agents titulaires ou non titulaires partant à la retraite dans la limite de 450 €.

**Lotissement communal « le Grand Plantis » La Boussac - Vente du lot n°10**

Acceptation unanime des ventes suivantes :

Numéro du Lot	10
Surface	452 m <sup>2</sup>
Prix du lot	24 860 €
Acquéreurs	SAS groupe ANTEA 35530 SERVON SUR VILAINE

Numéro du Lot	15
Surface	839 m <sup>2</sup>
Prix du lot	46 145 €
Acquéreurs	M. DESVAUX Edouard 35120 DOL DE BRETAGNE

Les compromis de vente ainsi que les actes de vente seront signés en l'étude de Maître BORDIER, Notaire à Dol-De-Bretagne.

Madame le Maire précise que désormais tous les lots du lotissement communal sont vendus ou réservés.

**Questions diverses**

Madame le Maire indique qu'après deux années d'absence la Fête des Mères est relancée et se tiendra le vendredi 17 juin 2022 à la salle des fêtes communale.

Madame le Maire indique que les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022. Les élus se répartissent les permanences par groupe de 4 personnes.

# Compte administratif de la commune 2021

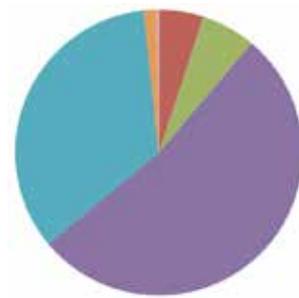
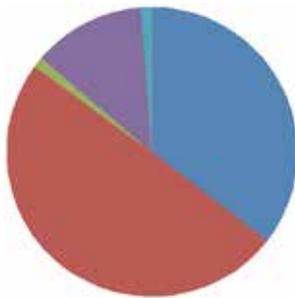
Le conseil municipal du 3 mars 2022 a approuvé les résultats du compte administratif 2021 de la commune.

## Budget de fonctionnement

Un excédent de fonctionnement de 254 813,20 € se dégage avec un total des dépenses de 694 616,72 € et un total de recettes de 949 429,92 €.

Dépenses de fonctionnement	Montant 2021
charges à caractère général	246 469,51 €
charges de personnel	344 683,97 €
autres charges de gestion courante	86 643,07 €
charges financières	8 058,68 €
charges exceptionnelles	176,80 €
Dotations aux provisions	150,00 €
opérations d'ordre de transfert entre sections	8 434,69 €
<b>Total</b>	<b>694 616,72 €</b>

Recettes de fonctionnement	Montant 2021
résultat de fonctionnement reporté 2020	324,92 €
atténuation de charge	47 418,39 €
produits des services, du domaine et ventes diverses	58 081,10 €
impôts et taxes	501 444,36 €
dotations, subventions et participations	326 214,92 €
autres produits de gestion courante	12 808,37 €
produits financiers	2,17 €
produits exceptionnels	3 135,69 €
<b>Total</b>	<b>949 429,92 €</b>



## Budget d'investissement :

Le budget connaît un excédent de 65 401,67 € avec un total de dépenses de 354 704,42 € dont un déficit antérieur reporté de 103 764,85 € et un total de recettes de 420 106,09 €.

Il a été réalisé notamment en 2021 :

- Le solde des travaux d'extension de l'école publique pour un montant de 60 711,67 € avec la perception de 48 900 € de subvention DSIL.
- la mise en place de cinq poteaux incendie pour un montant de 23 515,79 € avec la perception de 7 838,60 € de subvention DETR
- L'étude de contrat d'objectifs sur les bâtiments communaux pour la somme de 20 580 €
- L'achat de matériel pour le service technique dont un nouveau broyeur d'accotement de marque DESVOY pour la somme de 13 680 €.
- La réfection d'une partie de la toiture du bâtiment rue de la Gare pour 9 363 €
- Le remplacement du lave-vaisselle de la cantine pour un coût de 5 161,67 €

Dépenses d'investissement	Montant
déficit reporté 2020	103 764,85 €
emprunts	76 219,05 €
immobilisations incorporelles	20 580,00 €
immobilisations corporelles	76 351,96 €
immobilisations en cours	77 788,56 €
<b>Total</b>	<b>354 704,42 €</b>

Recettes d'investissement	Montant
dotations, fonds diverses et réserves	334 902,82 €
subventions d'investissement	76 768,58 €
opérations d'ordre de transfert entre sections	8 434,69 €
<b>Total</b>	<b>420 106,09 €</b>

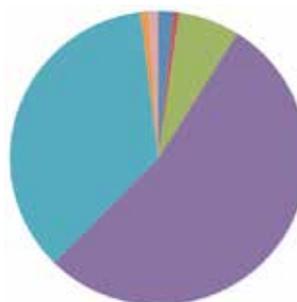
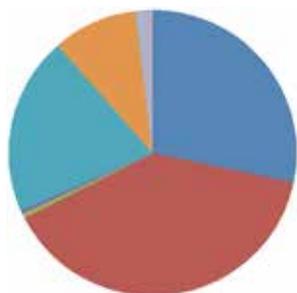
# Budget primitif 2022

Le budget primitif 2022 a été voté le 7 avril avec un budget de fonctionnement à hauteur de 938 000 € et celui d'investissement à hauteur de 1 089 100 €.

## Budget de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Montant 2022
charges à caractère général	264 600 €
charges de personnel	364 950 €
atténuation de produits	5 000 €
dépenses imprévues	4 043 €
virement à la section d'investissement	192 862 €
autres charges de gestion courante	89 310 €
charges financières	78 700 €
charges exceptionnelles	800 €
dotations provisions semi-budgétaires	300 €
opérations d'ordre de transfert entre sections	8 435 €
<b>Total</b>	<b>938 000 €</b>

Recettes de fonctionnement	Montant 2022
résultat reporté 2021	14 813,20 €
atténuation de charge	6 300 €
produits des services, du domaine et ventes diverses	62 550 €
impôts et taxes	501 410 €
dotations, subventions et participations	334 655 €
autres produits de gestion courante	8 016,80 €
produits financiers	5 €
produits exceptionnels	10 250 €
<b>Total</b>	<b>938 000 €</b>



## Budget d'investissement :

Les principaux investissements programmés sont les suivants :

- L'aménagement d'une aire de covoiturage et de jeux pour la somme de 415 000 €
- Les travaux d'aménagement de la 2ème partie de la rue des Lavandières pour un montant de 175 000 €
- la modernisation de la voirie (années 2021 et 2022) pour la somme de 62 000 €
- la révision du Plan Local d'Urbanisme pour la somme de 43 000 €
- la poursuite du renforcement de la défense incendie pour la somme de 30 000 €
- l'achat d'un nouveau microtracteur et d'une cuve d'arrosage avec remorque pour la somme de 30 000 €
- la création de liaisons piétonnes pour un coût de 26 000 €
- la refonte administrative du cimetière (plan et registres) pour la somme de 25 100 €.

Dépenses d'investissement	Montant
emprunts et cautionnements	68 100 €
études contrat d'objectif et PLU	69 100 €
immobilisations corporelles	179 000 €
immobilisations en cours	768 800 €
opérations patrimoniales	4 100 €
<b>Total</b>	<b>1 089 100 €</b>

Recettes d'investissement	Montant
excédent reporté 2021	65 401,67 €
virement de la section de fonctionnement	192 862,00 €
produits des cessions	95 000,00 €
dotations, fonds diverses et réserves	329 053,33 €
subventions d'investissement	348 572,00 €
emprunts	45 676,00 €
opérations patrimoniales	4 100,00 €
opérations d'ordre de transfert entre sections	8 435,00 €
<b>Total</b>	<b>1 089 100 €</b>

## Déclarations préalables accordés

SOMMERARD Julien	9 Ville Cavoue	création d'une fenêtre de toit
POTIN Florian	1 Les Cours Lorittes	création d'une baie et maçonnerie du mur enduit en mur en pierres
GRINO Daniel	11 B Le Bas Chenay	installation de 8 panneaux photovoltaïques
LEVEL Michel	2 La Coterails	construction d'un carport
CAVIN Jean-Yves	11 Chemin de la Fléharderie	construction d'une piscine
SKOLOZDRY Jimmy	5 La Haute Bretonnière	construction d'une véranda
Eau du Pays de Saint-Malo	ancien moulin neuf	travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol
ROUPIE Gaëtan – BERNARD Cassandra	6 Le Gruer	changement de deux fenêtres et une porte d'entrée
BAUDRY Kévin	41 rue des Lavandières	construction d'une piscine
JOURDAN Mathieu	32 rue des Lavandières	pose d'une clôture rigide et poteaux pour portail
GARCIA Anthony	22 rue de Fougères	construction d'une véranda
EDF ENR	4 rue du Mont Saint Michel	installation d'un générateur photovoltaïque
TOSCANO Julien	6 Ville Cavoue	surélévation toiture, création et modification ouvertures extérieures, création terrasse bois
BRIENS Céline	4 Le Buat	pose d'une fenêtre de toit
TREHEL Jean-Yves	rue du Mont Saint-Michel	coupe et abattage d'arbres
SKOLOZDRY Jimmy	5 La Haute Bretonnière	construction d'un portail, portillon et clôture
MEYER Cécile	3 La Bretonnière	transformation du garage en chambre
LE GUILLARM Yvon et HUET Marie-Annick	11 rue des Lavandières	peinture façade et bardage pignon bâtiment annexe
BOSCA Salvador	8 bis rue des Lavandières	pose panneaux photovoltaïques

## Permis de construire

LOSSOIS Fabien	22 rue des Lilas	construction d'une maison d'habitation
RUFFAULT Jean-Marc	3 La Croix Enfrie	réhabilitation d'une étable en maison d'habitation
MORIN Grégory	24 rue des Lilas	construction d'une maison d'habitation
MENARD Magali	26 rue des Lilas	construction d'une maison d'habitation
LEMARCHAND Quentin	1 Callouet	extension de la maison d'habitation
LOSSOIS Fabien	22 rue des Lilas	déplacement fenêtre de toit
CORMIER Marvin	9 rue des Lilas	construction d'une maison d'habitation
BOURRE Christian	Chemin de La Fléharderie	modification suppression bardages bois, porte garage sud, œil de bœuf garage, terrasse côté sud
GUILARD Paul – PICHON Kassandra	16 rue des Lilas	construction d'une maison d'habitation
SCI JSAH	rue de la Gare	construction bâtiment stockage et bureau avec panneaux photovoltaïques sur toit
LEMUTRICY Teddy	1 Le Gruer	création d'un carport,
RABOURT Jean-Luc	29 rue de la Gare	modification recul de la façade Est du garage à la limite séparative.
CORMIER Marvin – MARTIN Amélie	9 rue des Lilas	construction d'un garage
RIBERI Stéphane	2 Le Clos Saint-Père	rénovation d'une maison individuelle
VERDIER Maëvin - GALLAND Océane	13 rue des Lilas	construction d'une maison d'habitation
BONNET Sean	22 bis rue de la Gare	construction d'une maison d'habitation

# Le guichet numérique des autorisations d'urbanisme

Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme vous permet de formuler votre demande en ligne et de télécharger les pièces justificatives à chaque étape du dossier.



Grâce à votre compte personnel et confidentiel



24h sur 24  
7j sur 7



Une unique demande en ligne est suffisante



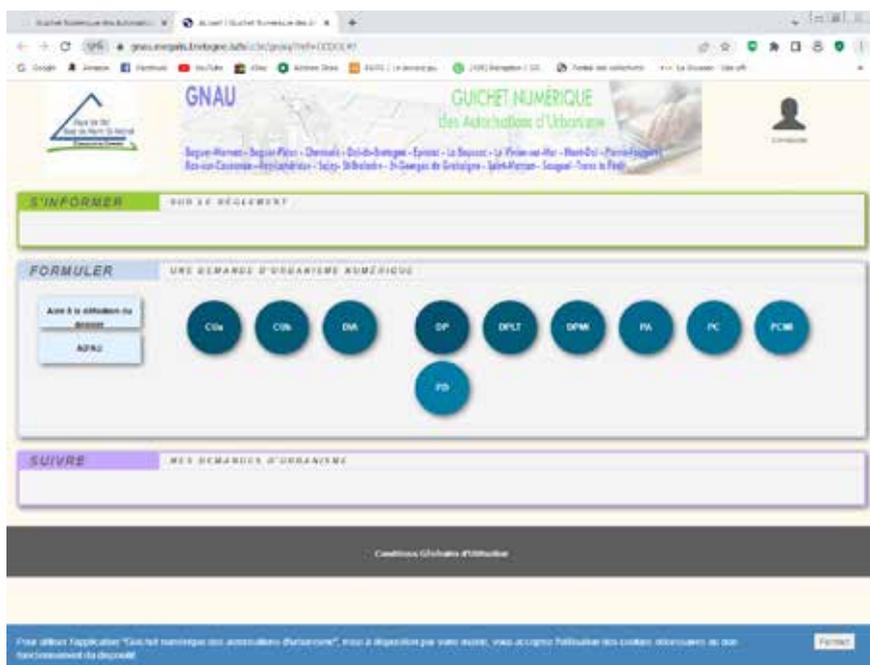
En quelques clics, votre demande est déposée.



Vous pouvez suivre l'avancée de votre dossier en ligne



Plus besoin de vous déplacer en mairie



Rendez-vous sur :

<https://gnau.megalis.bretagne.bzh/ccbr/gnau/?ref=CCDOL#/>

Pour les personnes qui n'ont pas accès aux outils numériques ou qui éprouvent quelques difficultés, il est toujours possible de déposer en format papier le dossier en Mairie ou de l'adresser par courrier.

**Des questions ?**

N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème !

## Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le diagnostic est désormais terminé. La commission urbanisme est à l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Pièce maîtresse du PLU (Plan Local d'Urbanisme), le PADD (plan d'aménagement et de développement durable) définit les orientations du projet d'urbanisme et d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal. Il formalise

un projet de territoire pour les dix ans à venir sur de grandes thématiques tels que l'habitat, les équipements, l'activité économique, l'offre commerciale, les mobilités ou la préservation du cadre de vie. Respectueux du cadre de vie du territoire, le PADD traduit le choix des élus et des habitants du territoire.

### Loi Climat et Résilience

La loi Climat et Résilience concernant l'évolution de l'occupation des sols sur l'ensemble du territoire national a été votée le 22 août 2021. Elle fixe des injonctions et des contraintes chiffrées très fortes sur l'artificialisation des sols. Concrètement, le rythme de cette artificialisation devra être divisé par deux d'ici 2031 et le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) devra être atteint en 2050. Les communes devront avoir défini leur objectif de réduction de la consommation de leurs espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031. Il leur faudra vérifier et prouver qu'il n'y a plus d'espaces déjà artificialisés et mobilisables, ce qui signifie pour celles-ci :

- Une utilisation des parcelles dites « dents creuses » en agglomération.
- La fin du développement de la commune sur les terres agricoles.
- L'acceptation pour ses habitants d'une nouvelle densification par des logements plus en hauteur.

Cette loi va influencer les choix et les décisions de la commune actuellement en cours de révision de son PLU.

## Aménagement rue des Lavandières

Les travaux d'aménagement ont débuté le 4 mai par la réfection du réseau d'eaux pluviales existant et la prolongation du busage des fossés jusqu'aux dernières habitations. L'entreprise POTIN TP procède ensuite à la pose des bordures et la mise en place des chicanes. Les plantations seront réalisées à l'automne par l'entreprise ID VERDE.



## Liaisons douces

La commune vient de créer deux nouvelles liaisons douces : une voie qui permet de relier la rue des Lilas (lotissement du Grand Plantis) à la rue de Fougères (terrain de football, salle des fêtes et école publique) ainsi qu'une voie qui relie la rue de la Gare au chemin du Vieux Presbytère.

Cela permet de favoriser les déplacements des piétons et des cyclistes à l'intérieur du bourg et de relier les différents quartiers entre eux.

Le coût de ces aménagements réalisés par l'entreprise BAUDRY TP est de 24 243,60 €. Le projet est subventionné par l'Etat par le biais d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 8 081.20 €



## Acquisition microtracteur et matériel arrosage

La commune a procédé à l'acquisition d'un nouveau microtracteur de marque Iséki équipé d'une tondeuse ventrale ainsi que d'un broyeur arrière afin de permettre l'entretien des espaces verts et des chemins de randonnées. Une remorque avec cuve et pompe a également été achetée pour faciliter l'arrosage des plantations et jardinières du bourg.



## Cadre de vie et fleurissement

La commission a procédé au remplacement des jardinières et a réalisé de nouvelles plantations devant l'église et l'atelier communal.



## Broyage sapins

La commune de la Boussac, avec l'association «Des Idées plein la Terre» et la Communauté de Communes, qui a prêté le broyeur, a permis le mercredi 12 janvier 2022 de recycler les sapins en paillage. Les sapins avaient été préalablement déposés par les habitants et les services techniques de la commune sur le parking de la salle des fêtes.



## Capteurs CO2 à l'école

Recommandé par le Haut Conseil de la Santé Publique, la mesure de la concentration en dioxyde de carbone dans l'air permet de connaître la qualité de l'air d'une salle de classe et d'agir en conséquence en termes d'aération, renouvellement de l'air.

C'est pourquoi, il a été procédé à l'installation de six capteurs CO2 dans les classes de l'école publique pour un coût de 1 013 € TTC, subventionnés par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports à hauteur de 1 000 €.

## Changement - Horaire éclairage

Pour faire face aux augmentations du coût de l'énergie et dans un souci de développement durable, la commune de La Boussac a décidé de réduire le temps de l'éclairage public sur le territoire. A compter du **1<sup>er</sup> juillet 2022**, l'éclairage s'éteindra à **22h00** le soir et s'allumera à **6h30** le matin. Exceptionnellement, l'éclairage public s'éteindra à 2h00 du matin lors du feu d'artifice de la fête nationale, dans la nuit du 24 au 25 décembre et dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier.

## Exposition H2O

A l'occasion de ses 80 ans, LE SYNDICAT DES EAUX DE BEAUFORT a souhaité aller au plus près de ses usagers pour partager ses connaissances sur l'eau potable et sensibiliser aux économies d'eau.

C'est pourquoi, l'exposition « l'eau H2O » voyage chaque semaine en 2022 dans une des 35 communes du syndicat.

Créée par l'Espace des sciences de Rennes et l'OSUR (l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes), l'exposition a pour objet de présenter l'eau de façon globale : sa forme chimique, son rôle pour les espèces vivantes, ses différents usages, sa potabilisation et épuration ou encore la gestion du milieu aquatique.

Au programme : panneaux explicatifs, manipulations, vidéos, jeux, goodies, autocollants, quizz...

L'exposition s'est tenue à la salle du conseil à la mairie de La Boussac du lundi 21 au samedi 26 février.



## Madame Odile MABILE, Maire Honoraire de LA BOUSSAC

A la demande de Madame Le Maire, Christine FAUVEL, l'honorariat a été conféré, par arrêté préfectoral en date du 25 Novembre 2021, à Madame Odile MABILE.

Élue pour la 1<sup>ère</sup> fois en Mars 1983 puis réélue successivement en 1989, 1995 et 2001, Mme Odile MABILE a été conseillère municipale pendant 25 ans avant d'être élue maire en 2008 et en 2014.

**Ces différents mandats de conseillère municipale lui ont permis de travailler avec plusieurs maires de LA BOUSSAC :**

- Monsieur Emile LEFORT des YLOUSES, maire de 1977 à 1989
- Monsieur Gabriel TANGUY, maire de 1989 à 1995
- Monsieur François LE NAYE, maire de 1995 à 2008

Après 37 années passées au service de notre commune, lors des dernières élections municipales, Madame Odile MABILE a fait le choix de se retirer de la vie publique au terme de son second mandat de 1<sup>ère</sup> magistrate de LA BOUSSAC.

Au nom de toute la population de LA BOUSSAC, nous lui adressons toutes nos sincères félicitations.

La Boussac compte désormais deux maires honoraires :

- Monsieur François LE NAYE
- Madame Odile MABILE



## Portail famille

Le 11 mars 2022 dans les locaux du Laboratoire régional d'innovation publique (Ti Lab), à Rennes, et dans le cadre de subventions accordées par France Relance, Madame le Maire a rencontré Madame Amélie de MONTCHALIN, ministre de la Transformation et de la Fonction publique.

L'occasion pour Madame le Maire de présenter à Madame la Ministre la commune, et notamment le projet de dématérialisation de la gestion des activités périscolaires, cantine et garderie. La gestion informatisée du cimetière, projet financé intégralement par l'État a été également évoquée. Une présentation qui s'est prolongée par un temps d'échange avec Madame Amélie de MONTCHALIN et les représentants des trois autres collectivités présentes.

L'achat de ces logiciels a coûté auprès de la société Berger Levrault 4 146 € TTC. Cette dépense a été prise en charge intégralement par l'Etat dans le cadre du plan de relance numérique.



**La commune de La Boussac a décidé de mettre en place à partir de la rentrée de septembre 2022 un portail famille à destination de tous les parents d'élèves de l'école publique.**

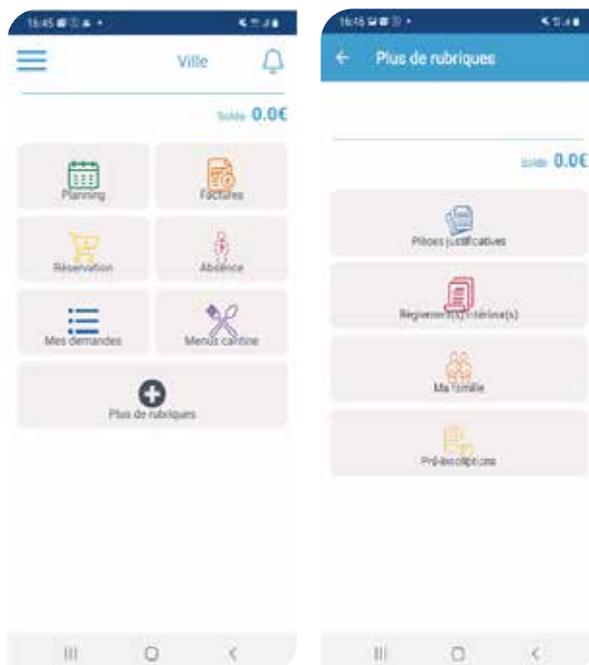


Grâce à ce nouvel outil, les parents vont pouvoir gérer les activités périscolaires (cantine scolaire et garderie municipale) de leurs enfants.

Les familles pourront, via un portail famille mais aussi via une application mobile, inscrire leurs enfants à la cantine et/ou à la garderie, suivre les consommations et plannings, accéder et payer leurs factures, consulter et modifier leur dossier famille, visualiser les menus cantine et communiquer avec la mairie.

Ce nouvel outil sera déployé dès septembre 2022. Une communication par mail sera transmise aux familles courant juillet afin de leur transmettre les modalités de connexion ainsi que leur numéro d'abonné.

Ce portail famille a été financé entièrement par l'État, via son programme de « France Relance » et se définit comme un facilitateur de relation entre les familles et la collectivité.



**Le portail famille sera accessible par internet et application mobile**

## Départ de Raymond COUAPEL à la retraite et arrivée de David THIEULANT

Monsieur Raymond COUAPEL a commencé sa carrière au sein de la commune de La Boussac le 1<sup>er</sup> novembre 2002 par des contrats aidés avant d'être titularisé au poste d'agent technique le 1<sup>er</sup> novembre 2007. Après presque 20 ans passées au service de la collectivité, Monsieur Raymond COUAPEL fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> août. Nous lui souhaitons bon vent dans cette nouvelle vie qui s'ouvre à lui.

Monsieur David THIEULANT est arrivé au sein des services techniques le 1<sup>er</sup> juin 2022. Après une carrière de couvreur, Monsieur David THIEULANT découvre désormais le métier d'agent technique de notre collectivité. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune et une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.



## Décès de Monsieur Didier BOUGLOUAN

**C'est avec tristesse et émotion que nous avons appris le décès soudain de Monsieur Didier BOUGLOUAN survenu le 02 Avril à l'âge de 62 ans.**

Peu de temps après son arrivée sur notre commune, en 2015, Monsieur BOUGLOUAN a rejoint l'équipe des bénévoles de la bibliothèque. Au fil du temps, il s'y est investi de plus en plus.

Particulièrement, dès 2019, lorsqu'il a fallu organiser la mise en réseau des bibliothèques de la communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel pour intégrer le réseau « Lire en Baie », Monsieur BOUGLOUAN a mis à profit pour notre bibliothèque communale ses connaissances en informatique et en a fait profiter les autres bénévoles en les initiant à ces nouvelles technologies qui arrivaient pour gérer les réservations et prêts de livres notamment.

Monsieur BOUGLOUAN était source de proposition sur de nombreux sujets. Apprécié, disponible, ne comptant pas le temps qu'il consacrait à la bibliothèque, c'est avec ces quelques lignes que nous souhaitons le remercier pour le travail accompli.



## Evénements

### Matinée citoyenne

Après la première matinée citoyenne de l'an passé pendant laquelle nous avons nettoyé le cimetière, et, satisfait de ce temps de rencontre avec les bénévoles qui avaient répondu présents, nous avons décidé de reconduire cette opération cette année. La date retenue est le **jeudi 20 octobre 2022 de 09h00 à 12h00.**

Nous faisons donc à nouveau appel à vous, jeunes et moins jeunes, pour renouveler cette aventure.

Vous pouvez dès maintenant vous inscrire auprès du secrétariat de mairie pour ce temps d'échanges et de rencontre convivial.

## Repas des classes

### Classe 0, 1 et 2

La crise sanitaire que nous connaissons depuis deux ans a empêché tout rassemblement. C'est pourquoi les classes « 0 » et « 1 » n'ont pas pu avoir lieu.

Mais cette année, la situation actuelle permet d'envisager de renouer des liens.

Un comité s'est donc constitué et il a décidé de proposer l'organisation des classes 0, 1 et 2.

Cette journée de retrouvailles aura lieu le **dimanche 09 octobre 2022** à la salle des fêtes de La Boussac.

Vous pouvez vous inscrire et régler avant le **24 Septembre 2022 auprès de :**

### Pour les classes « 0 » :

- Madame Annette OLLIVIER : 06-80-00-01-03
- Madame Christine RENO : 06-82-56-83-74

### Pour les classes « 1 » :

- Monsieur Jean-Pierre LEBON : 02-99-80-00-23
- Monsieur Daniel GATEBLE : 02-99-80-03-69

### Pour les classes « 2 » :

- Madame Michèle LALOY : 06-70-37-19-01
- Madame Marie-Annick LEVEL : 06-86-66-81-41
- Monsieur Claude GÉDOUIN : 02-99-80-07-83

**Ou auprès de la Boulangerie Catherine et Luc TOSTIVIN au 02-99-80-01-05**

## Centre Communal d'Action Sociale

### PORTAGE DES COLIS

Comme chaque année, les membres du C.C.A.S. et du conseil municipal ont distribué les colis aux habitants de la commune âgés de 85 ans et plus et absent au repas. Ces colis étaient composés de petits présents sucrés qui invitaient au partage.

Les porteurs se sont répartis les colis à distribuer et sont allés à la rencontre des heureux bénéficiaires pour partager un moment de convivialité tout en respectant les règles sanitaires en vigueur.

### REPAS DES AINÉS 2022

Lors de sa dernière réunion, le C.C.A.S a fixé au dimanche **02 Octobre 2022** le prochain repas des aînés offert aux personnes de plus de 70 ans. Celui-ci aura lieu à la salle des fêtes à partir de 12h30. Nous vous invitons à retenir dès maintenant cette date.



# Naissances



Elouan MILCENT	1 rue des Lilas	né le 12 décembre 2021
Gaspard BLANCHET	18 L'Eguillère	né le 3 janvier 2022
Noah PECHEUX ASHWELL	1 Le Moulin du Brégain	né le 17 janvier 2022
Pablo RAULET	5 rue des Lavandières	né le 4 mars 2022
Esmée URBANIAK	1 bis Les Bas Bouillons	née le 28 avril 2022
Zélie GANDON	17 bis rue de la Gare	née le 10 mai 2022
Alexyanne COMMEREUC	2 les Touchais	née le 23 mai 2022

# Décès



M <sup>me</sup> Madeleine TREHEL née RUAUX	l'Eguillère	le 8 décembre 2021
M. Michel GHESQUIER	7 Bis La Touche Perrier	le 5 janvier 2022
M. Albert FERRÉ	4 Launay Belle Fille	le 18 janvier 2022
M <sup>me</sup> Marie MARTINAIS	15 rue de Fougères	le 28 janvier 2022
M. Maurice GRELOT	9 rue de la Croix Bouéssée	le 30 janvier 2022
M. Valentin HEUZÉ	la Rivière	le 31 janvier 2022
M. Arnaud DE BIE	40 rue de la Croix Bouéssée	le 13 février 2022
M <sup>me</sup> Hélène TANGUY née HODEBERT	22 rue de la Gare	le 26 mars 2022
M. Didier BOUGLOUAN	5 rue de la Croix Marie	le 2 avril 2022
M <sup>me</sup> Rosalie PIGEON née TELLIER	29 rue des Lavandières	le 18 mai 2022
M. Bernard POUJOL	1 rue de la Croix Bouéssée	le 5 juin 2022

## ACCA - Association Communale de Chasse

La saison de chasse 2020-2021 s'achève à 54 adhérents dans l'association. La chasse au lièvre était cette année fermée, elle le sera également la saison prochaine.

Lors de cette saison 31 chevreuils ainsi que 13 sangliers ont été prélevés lors de battues et 4 chevreuils ont été prélevés aux tirs à l'arc. Pour l'ensemble de ces prélèvements des règles bien précises ont été appliquées, sur des secteurs prévus par les membres du bureau de l'ACCA et sous leurs responsabilités. Lors de chaque rassemblement, des consignes de chasse sont systématiquement indiquées à tous les participants.

Au cours de la saison prochaine, des cartes d'invitation pour la chasse aux petits gibiers seront toujours disponibles à la boulangerie Tostivin au prix de 12€.

L'ACCA reste comme toujours à votre écoute en cas de dégâts. En effet, nous resterons solidaires avec les agriculteurs qui subissent

les dégâts dus à la population de sangliers et veillerons à se rassembler et à intervenir dans les meilleures conditions. Nous espérons que la saison de chasse se déroulera dans de bonnes conditions pour les chasseurs ainsi que pour les habitants de la commune.

Le bureau de l'ACCA vous souhaite de très bonnes vacances ainsi qu'à vos proches.

Composition du bureau saison 2022-2023 :

Président	M. Stéphane HARDY
Vice-Président	M. Eugène COEURU
Secrétaire	M. Joël SEGURA
Trésorière	Mme Lisa PUNELLE
Membres	M. Kevin BAUDRY, M. Freddy GUÉRIN.





## THEATRE DE LA BAIE

La troupe adulte du Théâtre de la Baie a donné deux représentations à La Boussac les 2 et 3 avril. Ils ont joué leur dernière pièce « Réseau Pénélope ». La pièce se passe dans la région, pendant la guerre 39-45, dans le café du village de « Broutran », alors que les hommes vont et viennent, les femmes, elles, tricotent en attendant le retour des soldats prisonniers, discutent et vont peu à peu créer un réseau..... Une période triste mais traitée sur le ton de la comédie. Les deux événements ont été une réussite avec 260 entrées, et des acteurs et spectateurs ravis. La pièce sera rejouée au

fort Saint Père au mois de septembre ainsi qu'à d'autres dates ultérieures dans la région.

Quant aux groupes enfants et adolescents, ils ont joué leurs différents spectacles les 14 et 15 mai derniers à Sains, pour le plus grand plaisir des spectateurs qui ont pu noter que les prestations étaient de grande qualité, grâce à leur enthousiasme et au travail rigoureux mené par les animateurs Souhila Taïbi et Alain Costard. Le samedi 14 mai, les 48 enfants et adolescents des ateliers de Dol ont joué et le dimanche 14 c'était au tour des ateliers de Pleine-Fougères qui comptent 22 enfants et collégiens.



Pour les différentes informations quant aux futurs spectacles ainsi que pour les inscriptions pour la prochaine saison, vous pouvez consulter le site du Théâtre de la Baie : <https://sites.google.com/site/theatredelabaie/home>

Pour tout renseignements :  
[theatredelabaiejeunesse@gmail.com](mailto:theatredelabaiejeunesse@gmail.com)

## BRIN DE CAUSETTE - Fondé en Avril 2006

### C.S.G. sont nos mots clefs

CONVIVIALITÉ - SIMPLICITÉ - GRATUITÉ

BRIN DE CAUSETTE a repris sa causerie après 2 années de pause en raison du COVID.

Nous nous sommes retrouvés le mercredi 27 avril. Durant la période COVID nous avons toujours gardé un lien avec chaque personne pour rompre cet isolement forcé et effectuer des achats divers.

Le groupe BRIN DE CAUSETTE accueille toujours les personnes seules, âgées, handicapées de la commune et même de ses environs.

Nous comptons environ 16 personnes. Nous mettons à disposition plusieurs ateliers (cartes, scrabbles, dessins...). Nous prenons toujours un temps de partage pour nous retrouver autour d'un café-gourmand pour échanger, chanter.

Nous allons chercher à leur domicile les personnes qui le souhaitent.

Si vous connaissez autour de vous des personnes qui voudraient venir faire connaissance avec notre groupe, veuillez contacter : Pierrette au 02.99.80.05.38 ou la Mairie qui transmettra l'information, ainsi nous pourrons leur rendre visite.

**ECOUTER**, c'est donner à l'autre ce que l'on ne nous a peut-être jamais donné :

**de l'attention, du temps, une présence affectueuse.**

**Dans nos vies si trépidantes, si connectées cette définition est à méditer !!!**

Pierrette, Annick, Clarisse, Marie France, Marie Thérèse, les bénévoles.



## La Paroisse Kermesse de Landal

Après deux années de pause forcée (due à la crise sanitaire), la kermesse revient le 1<sup>er</sup> dimanche d'août.

La 65<sup>ème</sup> kermesse de Landal aura donc lieu le **dimanche 7 août 2022** devant le château de Landal.

**Au programme :**

- **messe célébrée** à 11h sur le terrain
- **suivi du repas traditionnel** servi à 12h30. Inscription à la boulangerie Tostivin et auprès des revendeurs habituels avant le 1<sup>er</sup> août 2022.

- A partir de 14h30, **après-midi dansant** de plein air sur parquet et jeux traditionnels. Crêpes, buvette et loterie.

Entrée gratuite

Toutes les bonnes volontés désireuses de s'impliquer dans l'organisation et le déroulement de cette fête sont les bienvenues.

A noter : Le prochain repas de la Sainte Cécile aura lieu **dimanche 20 novembre 2022** à la salle des fêtes.

Nous vous souhaitons un bel été.

Le comité organisateur



## Liens d'Amitiés LA BOUSSAC / LEDE - OORDEGEM

Suite à l'assemblée générale du 10 décembre 2021, la composition du bureau a été modifiée : Madame Monique MARTIN a été élue trésorière, les autres membres du bureau restent inchangés.

Après une année d'interruption du fait de la crise sanitaire, le repas choucroute a pu à nouveau se tenir le 6 mars dernier et a remporté un vif succès tant sur place que par la vente à emporter. Un grand merci aux participants ainsi qu'aux bénévoles.

Le séjour en Belgique, initialement prévu en 2020, aura lieu **du 8 au 10 juillet 2022** chez nos amis flamands de Lede. Préalablement au départ du groupe en autocar, quelques cyclistes courageux dont le Président, Jean-Pierre, partiront le dimanche 3 juillet pour rallier La Boussac à Lede à vélo en cinq étapes de 150 kilomètres environ. Défi déjà réalisé en 2017. N'hésitez pas à venir les soutenir avant leur départ.

### Au programme du séjour :

- **8 juillet** : arrivée à Wichelen, déjeuner et visite d'une distillerie de gin. Puis concert à l'église de Lede, suivi de la réception officielle à la mairie de Lede. Nous serons accueillis par le nouveau bourgmestre, Madame Geertrui VAN DE VELDE qui remplace Monsieur Roland UYTENDAELE, maire de 2012 à 2022. Nous le remercions pour sa jovialité et sa bonne



humeur lors de ses venues à La Boussac en 2013 et 2016 ainsi que lors de nos précédents séjours à Lede en 2014 et 2017.

Ensuite partage dans les familles d'accueil et soirée à Oordegem.

- **9 juillet** : visite d'Anvers et déjeuner à Berchem. En soirée, repas animé à Oordegem par les Antonios, groupe qui avait animé le bal du 14 juillet 2019 à La Boussac lors de la dernière venue des belges. De l'ambiance en perspective !!!

- **10 juillet** : concert en l'église d'Oordegem, déjeuner en plein-air et retour à La Boussac

Les participants seront hébergés en famille d'accueil, comme lors des séjours précédents, ce qui permet d'échanger et de mieux se connaître et ainsi renforcer les liens d'amitiés entre nos deux communes.

Le bureau vous souhaite un bel été.





Voici déjà le mois de juillet, le temps des vacances pour beaucoup est arrivé.

L'année scolaire se termine et nous avons enfin pu nous retrouver pour la fête de l'école qui s'est déroulée le samedi 18 juin après 2 longues années de suspension.

Petits et grands ont pu partager un repas sur place et chacun(e) a pu se détendre sur les différentes activités proposées (jeux en bois, structures gonflables, pêche au canard, chamboul'tout, jeux en équipes...). Un grand merci aux bénévoles et aux parents d'élèves pour leur soutien à cette manifestation pour et au profit des enfants.

Courant mai, nous avons réussi à proposer le spectacle « Animalium » de la compagnie La malle Théâtre à la salle des fêtes aux élèves des classes de CP au CM2.

Merci aux parents qui nous ont accompagnés lors de cette représentation entièrement financée par l'association et qui permet aux enfants d'accéder à des animations culturelles.

En début d'année scolaire, alors encore en pleine pandémie, nous avons émis l'idée de proposer notre traditionnel repas Réunionnais en formule à emporter uniquement afin de respecter les procédures en vigueur concernant les rassemblements.



En raison du pic de la cinquième vague Covid intervenue courant février au moment où nous lançons normalement la préparation du projet, nous avons dû retarder notre organisation ce qui ne nous a malheureusement pas permis de maintenir notre rendez-vous annuel. Nous comptons sur votre participation en mars prochain !

Prochain objectif l'assemblée générale à la rentrée, nous vous y attendons nombreux, n'hésitez pas à vous manifester si vous avez l'envie de venir nous aider dans la préparation des animations ainsi que la réalisation de matériels et jeux divers. Toutes les activités sont enfin permises, lancez-vous !

Et bien sûr, nous comptons toujours sur votre présence et participation aux différentes manifestations proposées durant l'année scolaire pour que les enfants puissent continuer à profiter de diverses sorties éducatives, sportives ou culturelles.

Bonnes vacances à tous

L'équipe de l'Amicale Laïque de La Boussac

## J'ai deux notes à vous dire

C'est avec plaisir que toute l'équipe de «J'ai 2 Notes à vous dire - J2N» renouvelle son invitation aux inscriptions 2022/2023, forte d'avoir traversé en votre compagnie ces années que nous laisserons où elles sont, derrière nous.

Vous êtes notre présent et notre avenir, et c'est avec vous que nous souhaitons grandir.

Alors au plaisir de vous retrouver aux portes ouvertes du **Dimanche 11 Septembre : 10h-12h30 et 14h-16h, salle polyvalente de La Boussac**, pour que la musique et le plaisir restent toujours notre relance de cœur.

Musicalement vôtre, l'Équipe J2N



**Tous renseignements :**

[jai2notesavousdire@gmail.com](mailto:jai2notesavousdire@gmail.com)

Tél. 06 81 88 91 04

Facebook : J'ai 2 notes à vous dire

# Section locale des Anciens Combattants

## Cérémonie du 5 décembre 2021

C'est sous le vent et la grêle que s'est déroulée la cérémonie commémorative d'hommage « aux femmes et aux hommes, civils ou militaires morts pour la France » de 1954 à 1962 pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Instaurée en 2003, c'est la première fois que cette cérémonie est organisée devant le monument aux morts de la commune.

Après un mot d'introduction du Président de l'association, le message de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, a été lu par Madame Annie DELÉPINE, 1ère adjointe, en l'absence de Madame le Maire.

Après le dépôt des gerbes, la sonnerie aux morts a précédé la minute de silence. La Marseillaise a conclu la fin de la cérémonie. Le pot de l'amitié s'est ensuite déroulé au bar « Cap à l'Ouest »



## Assemblée Générale

Le 2 mars a eu lieu dans la salle des fêtes, l'assemblée générale de l'association en présence de Madame le Maire. Le bilan moral et financier a été voté à la majorité. Le bureau a été maintenu sans changement. Satisfaction quant aux effectifs qui sont en légère augmentation. Le partage de la galette des rois et le verre de l'amitié ont conclu cette réunion.



## Cérémonie du 8 mai

Dimanche 8 mai à 11h, la section a commémoré le 77<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe avec une singularité toute particulière, en écoutant les douloureux échos du temps.

Après la cérémonie religieuse cantonale à Pleine Fougères, la cérémonie patriotique s'est poursuivie au monument aux morts, en présence des élus, des membres de l'association et du public présent.

Après un mot d'introduction par le Président, le message du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants a été lu par Madame le Maire, suivi du dépôt des gerbes. Précédée de la sonnerie aux morts, elle a ensuite demandé une minute de silence à la mémoire de tous les morts des conflits anciens et actuels, dont la guerre en Ukraine nous rappelle que la paix n'est jamais acquise.

La fin de la cérémonie au monument aux morts s'est terminée par la Marseillaise.



Les membres du bureau restent à la disposition de toutes les personnes qui souhaitent rejoindre la section.

Nous devons réfléchir au sens que nous souhaitons donner aux différentes commémorations et aux meilleurs moyens de transmettre aux générations nouvelles le « Devoir de Mémoire » afin que ce dernier ne perdure pas dans le temps. Les douloureux événements en Ukraine nous rappellent que la paix reste fragile et que la guerre est à notre porte.

Le bureau vous souhaite un bel été et vous convie aux prochaines cérémonies organisées : le **vendredi 11 novembre 2022** pour la commémoration de l'Armistice de 1918 et le dimanche **4 décembre 2022** pour la commémoration des 60 ans de la fin de la guerre d'Algérie.

Le Bureau

## Club de l'Amitié LA BOUSSAC

C'est avec plaisir que nous vous retrouvons sur ce bulletin municipal de La Boussac.

Comme vous le savez, le Club de l'Amitié a pour vocation de participer à l'animation de la commune et de développer les rencontres et les liens d'amitié.

Pour rappel, quelques dates de nos rencontres récentes

**Le 17 mars**, le club s'est rassemblé pour le « couscous » traditionnel avec 245 participants repas. Ce repas dansant s'est déroulé dans une ambiance festive des plus agréables.

**Le 4 mai**, le club a participé à une journée culturelle : découverte de Fougères avec visite du château, l'atelier de l'horlogerie ancienne, un petit tour en petit train suivi de la visite guidée du parc botanique de haute Bretagne du Châtellier.

Le club a participé au voyage en Croatie du **9 au 16 mai 2022** après tant d'attente et de report suite à la pandémie. Nous avons visité Kôrcula, Dubrovnick, Mostar en Bosnie Herzégovine, Cilipi avec un spectacle folklorique.

**Le 24 mai**, nous avons pris la « Route de la sardine », direction la Vendée à Saint Gilles Croix de vie. Exposition du parcours de la sardine de la pêche à sa mise en boîte. Dégustation puis un repas animé suivi de l'élection de Miss sardine.

Les activités du club se maintiennent avec deux réunions par mois pour les jeux.

La danse en ligne a toujours du succès avec deux nouveaux coachs : Mme HUET et M. LE GUILLARM que nous remercions pour leur dévouement.

Pour être toujours en forme, rien de mieux que la marche nordique tous les vendredi matin avec un bon groupe.

Des cours informatiques sont à l'étude.

Si vous avez des piles usagées, le club participe à la collecte pour le téléthon 2022.

L'année prochaine 2023, vous pouvez demander des renseignements pour un voyage en Italie.

Comme tout le monde est en vacances en juillet et août, c'est le moment de profiter en famille des petits enfants. Ce sont des instants précieux, souhaitons de vivre un bel été 2022.

### Le bureau est ainsi constitué:

Présidente	M <sup>me</sup> PIGEON Bernadette
Vice président	M. MELLIER Bernard
Secrétaire	M <sup>me</sup> BECKER Danielle
Secrétaire-adjointe	M <sup>me</sup> LALOY Michèle
Trésorier	M. DESLANDES Raymond
Trésorier-adjoint	M. GEDOUIN Claude
Membre	M <sup>me</sup> LEVEL Marie-Annick
Membre	M. DUPUIS Pierre
Membre	M. BASTARD Léon
Membre	M. DEMANGE Jean-Luc



## ZUMBA pour TOUS à la BOUSSAC

La Zumba c'est reparti ! L'association EPLB a de nouveau été active une saison complète, toujours conduite par notre coach Camille.

Lors de la dernière séance du mois de juin, le cours des enfants, comptant une douzaine de participants a présenté aux parents et aux adultes Zumba les petites chorégraphies de leur composition.

Rappel des cours et horaires

**Les cours sont dispensés tous les mardis :**

- un cours Zumba Kids de 17h30 à 18h15
- un cours Adulte Zumba de 18h15 à 19h00
- un cours Adulte Zumba Strong de 19h à 19h45

**Pour plus d'informations merci de contacter Mme LAURENT Véronique : 06 60 51 83 97 - veronique.laurent35120@gmail.com**



## YOGA

« Y.O.G.A.I.A.N.A

*C'est qui ? C'est quoi ?*

**Mathilde :**

*Diplômée de l'Ashram de Yoga Sivananda en juin 2019, je partage des séances de Hatha Yoga en cours collectifs depuis septembre 2019 sur le secteur baie du MONT-SAINT-MICHEL.*

*Les séances se déroulent sur les communes de La Boussac et Trans-la-Forêt.*



**Voici un rappel des horaires,**

**Lundi :** 10h-11h30/19h-20h30 (La Boussac salle des fêtes)

**Mardi :** 10h-11h30/19h-20h30 (Trans-la-Forêt salle des fêtes)

**Jedi :** 10h-11h30 (La Boussac salle des fêtes)

**Vendredi :** 10h-11h30 (La Boussac salle des fêtes)

(Séances de yoga individuelles sur mesure possible sur demande.)

Après 1 an d'enseignement, l'envie depuis plusieurs années de me former au Yoga Pré-Natal et Post-Natal m'a guidé vers Paris à l'institut De Gasquet.

Depuis, j'accompagne les femmes lors de séances de yoga collectives et/ou individuelles autour du yoga maternité de la conception jusqu'après l'accouchement (séances sur mesure).

Je propose également des cours de Yoga enfant et/ou en famille.

Des séances collectives se sont mis en place également en entreprise chez le groupe de transport Guisnel depuis 2020.

Je participe à des événements privés (EVJF, mariage, anniversaire...) et des événements publics (salons bien-être, salons nature...)

La pratique évolue au fil des séances, des semaines, des mois, des années. C'est l'impermanence qui œuvre et fait évoluer chacun/chacune d'entre nous.

Le «Yoga Thérapie» avec une approche holistique et ayurvédique qui m'anime également. La pratique s'adapte à tous quel que soit les symptômes, la pathologie.

A cette occasion je remercie les municipalités pour leur confiance ainsi que toutes les personnes présentes sur le tapis pour ces rendez-vous hebdomadaires avec soi-même.

N'hésitez pas à venir essayer le yoga avec Yogaiana en douceur

(Pour plus d'informations contacter Yogaiana via messenger, par mail à cette adresse [mamate35@gmail.com](mailto:mamate35@gmail.com) ou par téléphone au 06.40.71.82.76)

**Prenez soin de vous**

**Om Shanti, Mathilde Paris «**



## COMITE DES FETES DE LA BOUSSAC

Le comité des fêtes de LA BOUSSAC a repris ces activités le samedi 18 décembre 2021 avec l'organisation du marché de Noël. Celui-ci a eu lieu rue du Mont-Saint-Michel face à la mairie. C'est par une très belle journée que le marché a pu se dérouler dans une très bonne ambiance, pour la plus grande joie des enfants. Des activités leurs étaient particulièrement destinées comme la balade en calèche avec le père Noël, la présence d'une maquilleuse etc...

Les exposants locaux ont également répondu présents. C'est devant la galette saucisse et le traditionnel vin chaud que les jeunes et moins jeunes de La Boussac et d'ailleurs ont pu partager un moment de convivialité lors de cette journée inoubliable.

Nous vous invitons déjà à retenir la date de notre prochain marché de Noël qui aura lieu le **samedi 17 décembre 2022**.

Le 1<sup>er</sup> Mai nous avons organisé une braderie sur le parking près de la salle des fêtes. Nous avons eu le plaisir d'avoir 32 exposants.

Lors de cette journée, la municipalité en a profité pour mettre en vente des anciens bureaux d'écoliers qui étaient depuis de nombreuses années dans les greniers de l'école. La recette de cette vente a été intégralement reversée à l'amicale laïque.

La prochaine animation à venir sera le bal organisé à l'occasion de la fête nationale. Celui-ci aura lieu le **samedi 16 juillet** à la salle des fêtes à partir de 20h30 avec le feu d'artifice communal à 23h00.

**Le dimanche 13 novembre**, à la salle des fêtes, de 10h00 à 18h30 aura lieu la braderie de Noël (jeux, jouets, vêtements d'enfants, livres, puériculture, décoration de Noël). Entrée Libre et petite restauration sur place. Il est conseillé de s'inscrire : 6 € les 2 mètres

Un grand merci à tous nos bénévoles et à nos généreux donateurs.

Toute personne intéressée pour nous rejoindre dans cette belle aventure est la bienvenue.

N'hésitez pas à nous contacter au **02-99-56-18-17** ou au **06-86-03-09-12**.

### Le bureau est ainsi constitué:

Présidente	M <sup>me</sup> SEVESTRE Marie-France
Vice président	M. SEVESTRE Christian
Trésorier	M. LOIZEAU Cyrille
Secrétaire	Mme MOULIN Pascaline



## Médiathèque de La Bousac

La navette fonctionne maintenant depuis plusieurs mois et permet à de nombreux lecteurs d'avoir accès à l'ensemble des collections des médiathèques du territoire : 60 000 ouvrages (romans, romans en gros caractères, policiers, documentaires, BD, albums pour enfants, revues...) et plus de 6000 CD et DVD. Pour réserver des livres, des CD ou des DVD, il suffit d'être adhérent(e), d'aller sur le portail numérique ([www.lire-en-baie.bzh](http://www.lire-en-baie.bzh)) avec votre identifiant (adresse mail) et votre mot de passe (année de naissance). Les documents réservés seront livrés à votre médiathèque et vous serez prévenus de leur arrivée. Mais, rien n'empêche de venir à la médiathèque et de choisir en rayon le livre, le DVD ou la revue qui vous tente. L'essentiel, c'est le plaisir de la lecture ou de la découverte d'un film !!!

**Rappel : l'inscription à la médiathèque est gratuite et donne accès à l'ensemble des 12 médiathèques de la communauté de communes.**

### Animation « les Loups-Garous » :

Une animation jeux de société a été organisée mercredi 20 avril à la médiathèque. 26 enfants sont venus et ont passé un bon après-midi grâce à des jeux variés prêtés par la ludothèque de Dol-de-Bretagne. Merci aux mamans qui ont aidé à encadrer les enfants ! Merci à la municipalité qui a offert un goûter qui a permis de clôturer agréablement l'après-midi !

A la demande générale, la décision est prise d'organiser une animation lors de chaque début de vacances scolaires !

### Mois du film documentaire :

Dans le cadre du mois du film documentaire en novembre prochain, plusieurs projections de films documentaires seront organisées dans

plusieurs communes du territoire. Nous vous tiendrons informés dès que possible. Réservez vos soirées, il s'agit toujours de documentaires variés et de qualité !

**Et les séances sont gratuites !**

**Le 2 avril dernier, Didier nous a quitté. Dorénavant sa bonne humeur, ses plaisanteries, sa gentillesse, son esprit d'initiative manqueront à la médiathèque. Didier a beaucoup œuvré notamment pour l'informatisation de la médiathèque. Merci à lui !**

### Appel à bénévoles :

**Nous avons plus que jamais besoin de nouveaux bénévoles pour :**

- couvrir les livres
- tenir les permanences, conseiller les lecteurs,
- participer au choix des livres, des DVD, des magazines,
- proposer, préparer et participer à des animations selon vos envies et vos disponibilités.

Si vous aimez lire et appréciez d'avoir une médiathèque dans votre commune n'hésitez pas à rejoindre l'équipe des bénévoles, vous pourrez y prendre toute votre place !

### Les horaires :

Mercredi : 10h30 à 12h30

Vendredi : 16h30 à 18h

Samedi : 10h à 12h

### Et pendant les congés scolaires :

Mercredi : 10h30 à 12 h

Vendredi : de 17 h à 18 h

**Téléphone : 09 67 70 60 11**

**Mail : [gallothequelaboussac@orange.fr](mailto:gallothequelaboussac@orange.fr)**

Les bénévoles : Béatrice, Clarisse, Christine, Didier, Eliane, Fanny, Françoise.



# Application mobile IntraMuros : tout le territoire dans votre poche !

Tous les habitants de la Communauté de communes ont désormais accès aux informations du territoire via l'application mobile "IntraMuros"

## IntraMuros qu'est-ce que c'est ?

Cette application gratuite vous permet de vous informer, recevoir les alertes, prendre connaissance des événements, des actualités, des lieux à visiter et des services de votre commune, de la Communauté de communes et des alentours ! Retrouvez également vos commerces, associations, professionnels de santé de proximité !

La Communauté de communes a souscrit à l'abonnement pour ses 19 communes.

1. Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone

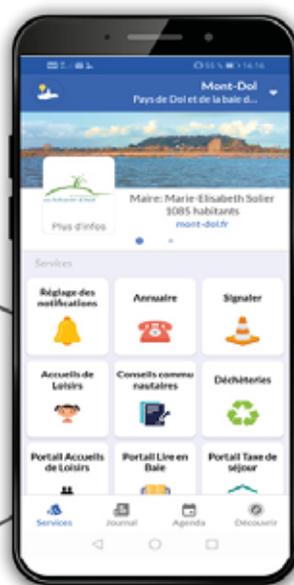


2. Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application

3. Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets

Réglez vos notifications pour ne rien louper !

Découvrez des idées de balades, les événements, les actualités communales, intercommunales et/ou associations, commerces... Ainsi que toutes les informations pratiques (annuaire, menu des cantines, sondages...)



Signalez un problème

Flashez-moi !

Avec la participation financière de



## LE DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE PLACÉ EN ÉTAT D'ALERTE SÉCHERESSE

En raison d'un déficit pluviométrique persistant, l'ensemble du département de l'Ille-et-Vilaine est placé en état d'alerte sécheresse depuis le 24 mai 2022. Chacun est appelé à réduire sa consommation en eau quelle que soit son origine.

En Ille-et-Vilaine, la saison hivernale « a été plutôt tardive, courte et sèche. Le déficit pluviométrique des quatre premiers mois passe ainsi progressivement de 20 % au nord à 40 % au sud du département ». Ce qui impacte les débits des cours d'eau, dont certains d'entre eux ont franchi, dès ce mois de mai, les seuils de déclenchement de l'alerte.

De manière concomitante, « les réserves d'eau potable que sont les barrages voient leur volume progressivement baisser, de façon particulièrement précoce : les cours d'eau alimentent moins ces retenues, en raison de leur faible débit, alors que les consommations d'eau potable se maintiennent à leur niveau habituel ». Les barrages de Mireloup, de Beaufort dans le nord du département et les trois barrages sur la Vilaine en amont de Rennes sont actuellement les plus touchés par cette situation.

Les faibles précipitations prévues dans les prochains jours ne laissent pas prévoir d'amélioration notable. Dès lors, le département d'Ille-et-Vilaine est placé en état d'alerte sécheresse pour les usages « eau potable » à compter de ce 24 mai 2022.

### Ce qu'il n'est plus autorisé à faire :

Le préfet appelle chacun, particulier, industriel, collectivité, exploitant agricole, à adopter « une conduite écoresponsable » en réduisant sa consommation en eau, quelle qu'en soit l'origine. Sont soumis à restriction ou d'interdiction : le nettoyage des façades, terrasses, murs, escaliers, toitures, véhicules dont les bateaux, la vidange et le remplissage des piscines familiales et collectives privées, l'arrosage des terrains de sport (stades, golfs...), des espaces verts, jardins, fontaines d'agrément. Mais aussi l'utilisation de l'eau potable dans les différents process relatifs aux usages industriels.



## Adoptez les bons gestes !

Lutter contre les fuites : elles représentent 20% de la consommation d'un foyer

- surveiller sa consommation et entretenir sa robinetterie (changer régulièrement les joints, acheter du matériel robuste).
- Éviter le gaspillage
- ne pas faire tourner les lave-linges ou les lave-vaisselles à moitié vides, ne pas laisser couler l'eau en permanence pendant la toilette (en fermant le robinet pendant que l'on se lave les dents, on peut sauver plusieurs litres d'eau).
- préférer les douches aux bains : un bain consomme cinq fois plus d'eau qu'une douche.
- éviter le lavage des voitures à grandes eaux, un lavage représente 200 litres d'eau environ.
- préférer les lavages à haute pression, plus efficaces et moins consommateurs d'eau.
- Réutiliser l'eau
- l'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes.
- en période de sécheresse, éviter de remplir les bassins pour enfants et les piscines non pourvues d'une recirculation de l'eau. Chaque fois que possible, utiliser l'eau de ces bassins pour l'arrosage des plantes.

### Dans le jardin

- un binage équivaut à deux arrosages.
- le paillage protège du froid, mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol.
- arroser tard le soir car l'évaporation sera réduite.
- utiliser des techniques économes comme le goutte-à-goutte, des tuyaux suintants ou des systèmes d'arrosage programmés.
- recueillir l'eau de pluie au bas des gouttières.
- tenir compte de la pluie prévue ou tombée les jours précédents.
- faire 2 ou 3 arrosages copieux par semaine non de petits arrosages quotidiens.

### Pour suivre l'évolution de la situation

Pour faciliter l'accès à chacun des informations, l'État met à disposition un outil permettant de connaître en temps réel les mesures de restriction applicables par commune et en fonction de la ressource utilisée et des usages.

Consultez la plateforme **Connaître les restrictions de l'usage de l'eau dans votre commune en Ille-et-Vilaine**

Pour connaître en temps réel les mesures de restriction : <http://sigthema35.alwaysdata.net>



## TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES 2022

	Associations Communales + cantonales	Particuliers commune	Extérieur commune	Forfait chauffage (du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril)
Petite salle la journée	110 €	215 €	325 €	70 €
Petite salle forfait week-end	185 €	350 €	500 €	120 €
Salle entière la journée	155 €	310 €	465 €	90 €
Salle entière la journée forfait week-end	265 €	500 €	650 €	160 €
Vin d'Honneur	60 € quelque soit le demandeur			
Loc. vaisselle	Forfait de 55 €			
Toute mise à disposition, qu'elle soit consentie à titre onéreux ou gratuit, est subordonnée au versement <b>d'une caution d'un montant de 400 €</b> . Une caution complémentaire de 50 € sera appliquée pour toute location de vaisselle aux particuliers.				

Chaque association communale bénéficiera d'une location gratuite (hors chauffage) pour une journée. La vaisselle sera prêtée aux associations.

Tarifs de remplacement matériel et vaisselle et forfait ménage (tarifs TTC)			
Table	100 €	Ustensiles ou couverts	1 € par article
Chaise	40 €	Forfait ménage	20 € par heure

## Déchèteries Dol-de-Bretagne et Pleine-Fougères

Nous vous rappelons que la communauté de communes a mis en place au 1er Janvier 2019 un contrôle d'accès par badge sur les 2 déchèteries communautaires situées à Dol de Bretagne et Pleine Fougères. **L'accès aux déchèteries se fait par carte d'accès uniquement.**

### DOL-DE-BRETAGNE

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h-17h (18h en été)
Mardi	9h-12h (Professionnels uniquement)	14h-17h (18h en été)
Mercredi	9h-12h	14h-17h (18h en été)
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	9h-12h (Professionnels uniquement)	14h-17h (18h en été)
Samedi	9h-12h	14h-17h (18h en été)

### PLEINE-FOUGERES

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h-12h	14h-17h (18h en été)
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9h-12h	14h-17h (18h en été)
Jeudi	9h-12h	14h-17h (18h en été)
Vendredi	Fermé	14h-17h (18h en été)
Samedi	9h-12h	14h-17h (18h en été)

## Pour rester branché, élaguez

Un réseau qui fonctionne c'est la garantie d'une continuité de vos services de communication



**Vous êtes propriétaire de terrain ?  
alors vous avez la responsabilité de l'entretien  
de votre végétation et de vos plantations**

Le recours à un professionnel est vivement recommandé notamment en cas de situation dangereuse ou complexe



### LE MOUSTIQUE TIGRE

**1. Le reconnaître**

0,5

**2. Prévenir sa prolifération**

**3. S'en protéger**

# Renseignements utiles



<b>Agence postale communale</b>		<b>02 99 58 24 31</b>
Horaires d'ouvertures Lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 14h30 à 17h00 Mercredi de 9h00 à 12h15		
<b>Déchetterie Pleine-Fougères</b>		<b>02 99 48 54 96</b>
<b>Déchetterie Dol-de-Bretagne</b>		<b>02 99 80 33 31</b>
<b>Cabinet médical</b>		<b>02 99 80 01 89</b>
Docteur MARIO		
<b>Pharmacie</b>		<b>02 99 80 02 69</b>
M. et Mme POUJOL		
<b>Cabinet infirmier - 28 ter rue des Lavandières</b>		<b>02 99 80 03 46</b>
Mme MONVOISIN Emmanuelle Mme BARDET Sandy Mme LOISEL Marine		
<b>Cabinet infirmier - 1 allée de l'Ecole</b>		<b>06 47 61 13 74</b>
Mme LOISEL-MATHELIER Céline		
<b>Cabinet kinésithérapeute 28 ter rue des Lavandières</b>		<b>02 99 80 04 98</b>
Mme METIVIER Virginie Mme VAUGRENTE Sylvie		
<b>Ecole publique (maternelle et primaire)</b>		<b>02 99 80 02 66</b>
Mme PIOT		
<b>Ecole service périscolaire</b>		
Garderie 7h15 à 8h40 et de 16h45 à 18h45		<b>02 57 64 08 67</b>
Restaurant scolaire 10h30 à 12h		<b>02 57 64 08 68</b>
<b>Pompiers</b>		<b>18</b>
<b>Gendarmerie</b>		<b>17</b>
<b>Dol de Bretagne</b>		<b>02 99 48 02 40</b>
Lundi au samedi	de 8h00 à 12h00	
	de 14h00 à 18h00	
Dimanche	de 9h00 à 12h00	
	de 15h00 à 18h00	
<b>Pleine Fougères</b>		<b>02 99 48 60 14</b>
Lundi	de 8h00 à 12h00	
Mercredi et Samedi	de 14h00 à 18h00	

# AGENDA

## 2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2022

Dates	Evènements
16 juillet 2022	Bal populaire dès 20h30 Feu d'artifice à 23h00
7 août 2022	Kermesse de Landal
11 septembre 2022	Portes ouvertes Association J2N
2 octobre 2022	Repas du C.C.A.S.
9 octobre 2022	Repas des Classes 0 - 1 - 2
20 octobre 2022	Matinée Citoyenne
11 novembre 2022	Cérémonie Armistice 1918
13 novembre 2022	Braderie et vente de jouets
20 novembre 2022	Repas de la Sainte-Cécile
4 décembre 2022	Commémoration 60 ans fin guerre d'Algérie
17 décembre 2022	Marché de Noël